

OBJET : (11) ACCUEIL DE MINEURS DEVANT EFFECTUER DES TRAVAUX D'INTERET GENERAL EN LIEN AVEC LA PJJ (PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE)

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE SIX FEVRIER,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 24 janvier, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER,
M. BOULIGNAC, Mme HELT, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO
Conseillers Délégués
Mme TOUMI, M. KERGOAT, M. ROZOT,
Mme ENGUERRAND, M. PONCHEL, M. LEGUEIL,
Mme RODRIGUEZ et Mme JACQUET-LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme RICARD	à	Mme FAUCONNIER
M. SAGBOHAN	à	M. WILLIOT
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
M. LAMARCHE	à	M. PONCHEL
M. FLEURIER	à	Mme RODRIGUEZ
Mme CHRISTIN	à	M. LEGUEIL

ABSENTS : Mme SAIDI et M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. KERGOAT

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du 10 février 2025
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - 20250206 - DL2025 - 08 - 08
Publiée le 11 février 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par délégation
Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/08 du 6 février 2025

OBJET : (11) ACCUEIL DE MINEURS DEVANT EFFECTUER DES TRAVAUX D'INTERET GENERAL EN LIEN AVEC LA PJJ (PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret n°20071126 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Vu la circulaire du 19 mai 2011 relative au travail d'intérêt général,

Vu la délibération du n°2006/63 du 18 mai 2006 concernant la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Vu la délibération n°2023/136 du 14 décembre 2023 portant approbation de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation CLSPDR validée par les partenaires locaux en séance plénière du 21 septembre 2023,

Considérant qu'il existe déjà un partenariat avec le Service Pénitencier d'Insertion et de Probation pour l'accueil de majeurs dans le cadre du Travail d'Intérêt général,

Considérant qu'il convient d'accueillir des mineurs de plus de 16 ans devant effectuer des travaux d'intérêt général en lien avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), et ainsi de poursuivre le travail effectué sur la réponse pénale et l'alternative,

Considérant qu'il convient de demander l'inscription à la liste des TIG auprès du juge des enfants,

Vu l'avis favorable de ses IIème et Ière commissions

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 33

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter le juge des enfants pour l'inscription de travaux d'intérêt général de la Ville de Sannois sur la liste des structures d'accueil.

Article 2 : d'autoriser à signer les orientations avec la protection jeunesse judiciaire pour le placement de mineurs de plus de 16 ans.

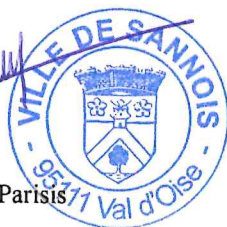
Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre KERGOAT
Conseiller Municipal